



## Formr jruridique achat appartement

-----  
Par apianus

Bonjour

Nous sommes mariés sous la forme juridique avec contrat. Nous envisageons d'acheter en commun 30/70 un appartement. J'ai deux enfants et mon épouse, sans enfants, voudrait léguer sa part à sa nièce, lorsque nous aurons disparu. Quelle est la meilleure forme juridique et fiscale ?

(J'ai bien essayé de chercher sur le site, mais j'avoue que je m'y perds)

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Elle peut faire un testament en faveur de sa nièce.

Les droits de succession seront de 55%

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droits-succession-simulateur#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droits-succession-simulateur#[/url]

La nièce sera en indivision avec vos enfants : est-ce bien raisonnable ?